Affiché le 22/10/2020



ID: 060-200066975-20200930-DEL2020CC05110-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°: 2020-CC-05-110

CONSEIL **D'ADMINISTRATION COLLEGE FONTAINE DES PRES - DESIGNATION DES DELEGUES**

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans l'Eglise Saint Pierre de Senlis, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3 500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- **SEANCE**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice: 44

présents: 33

votants: 42

- **DU 30 SEPTEMBRE 2020**
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis) * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
 - * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
 - * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
 - * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- **DATE DE CONVOCATION:**
 - 24 septembre 2020
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines), Président de séance
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) SECRETAIRE DE SEANCE
 - - * Madame PIERA Pascale (Senlis)
 - Alain BATTAGLIA
- * Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)
- * Monsieur URVOY Patrice (Montépilloy) suppléant de Monsieur BLOT Laurent

Pouvoirs:

- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) à Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020



ID: 060-200066975-20200930-DEL2020CC05110-DE

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

* Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis) - excusé

* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) - non excusé

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

* Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy) représenté par son suppléant Monsieur URVOY Patrice

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise siège au Conseil d'Administration de chaque établissement scolaire du Second Degré implanté dans une de ses Communes membres.

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014, entré en application le 3 novembre 2014, et notamment l'article 3, indique que la participation de l'EPCI au Conseil d'Administration des collèges de moins de 600 élèves ne se fait qu'avec voix consultative.

A ce titre, il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise auxdits conseils des collèges et lycées du territoire, ainsi que leurs suppléants.

Délibération

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

 \underline{Vu} le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1;

Vu les résultats du scrutin ;

<u>Considérant</u> la nécessité de désigner <u>un délégué titulaire et un délégué suppléant</u> pour la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein des Conseils d'Administration de chaque établissement scolaire du Second Degré implanté dans une de ses Communes membres ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DESIGNENT**, à l'unanimité, en tant que représentants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein du Conseil d'Administration du Collège Fontaine des Prés à Senlis, les élus suivants :
 - o Titulaire: Monsieur Daniel FROMENT
 - O Suppléant : Madame Marika MATHIVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la pr

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Senlis,

Le:

Guillaume MARECHA

Président de la Communa de de

Senlis Sud Oise

Page 3 sur 3